Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

AMENDES FOOT ANIMATION

PV N°2

• Les présentes décisions peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification du procès-verbal, par parution dans le journal l'OFFICIEL 66 sur le site internet du district de football des P.O.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Journée du 05/10/24

U8

-Poule A:

SALEILLES OC : 10€ - Manque feuille de présence avec feuille de match

-Poule B:

AS PEYRESTORTES : 60€ - Aucun retour : pas de feuille plateau

U9

-Poule A:

FC ST CYPRIEN : 10€ - Manque feuille de présence avec feuille de match

-Poule I:

USEPMM : 60€ - Aucun retour : pas de feuille plateau

U11

-Poule A:

RACING PERPIGNAN MEDITERRANEE : 10€ - Manque feuille de présence

-Poule B:

SALEILLES OC : 10€ - Manque feuille de présence

L'OFFICIEL 66 N°10 DU 11/10/2024 SAISON 2024/2025

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

-Poule E:

ESPOIR FEMININ PERPIGNAN : 30€ - Forfait d'équipe sur un plateau

-Poule G:

FC LE BOULOU SJPC : 10€ - Feuille de présence non fournie avec feuille de match

-Poule H:

USEPMM : 10€ - Feuille de présence non fournie avec feuille de match

AS PRADES : 60€ - Aucun retour : pas de feuille plateau

Poule I:

FC COTE VERMEILLE : 50€ - Forfait général

